

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 avril 2025 à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 03/04/2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, GRIMAL Alexandre, PATEY Stéphanie, SCHMIDT Franck.

Avaient donné pouvoir : CARNEIRO Jean-Marc à MILHORAT Claude, CHEMIN Marie-Ange à FEZZANI Soufia, ASTEGNO Victoria à PATEY Stéphanie.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 26
Votants : 29
Pour : 29
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2025-32 – ADHÉSION À LA CHARTE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC

Afin d'inscrire officiellement et par un acte symbolique, la commune de Saint-Jory dans une démarche participative, Mme LAIGNELET, rapporteure, propose que la commune adhère à la charte de la participation du public. Pour cela, une délibération doit être prise.

La charte de la participation du public, publiée en 2016, constitue un référentiel utile pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un processus participatif vertueux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'adhésion à la charte de la participation du public ;

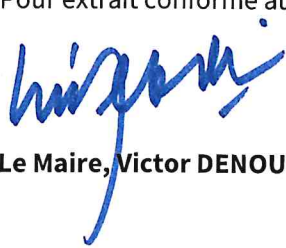
AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 17 AVR. 2025


Le Maire, Victor DENOUVION




Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS